



Commune de Paudex

Demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance

Constructions de minime importance

Pour faire l'objet d'une demande d'autorisation municipale pour construction de minime importance, le projet doit respecter **simultanément** les conditions ci-après :

- objets ou travaux de minime importance (art. 68a RATC),
- transformation ou construction dispensée d'enquête publique,
- transformation ou construction ne nécessitant pas d'autorisation cantonale,
- aucune atteinte à un intérêt public prépondérant telle la protection de la nature, du paysage, des régions archéologiques, des sites naturels ou construits et des monuments historiques ou à des intérêts privés dignes de protection tels ceux des voisins,
- pas d'influence sur l'équipement et l'environnement,
- implantation en zone à bâtir,
- objet non classé à l'inventaire des monuments historiques,
- dossier de compétence municipale.

Toutefois, la Municipalité peut décider que votre projet nécessite une **mise à l'enquête publique**, dans ce cas, des informations et des documents supplémentaires seront nécessaires.

Documents à fournir

- Copie récente du plan de situation de la parcelle avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'objet ou de l'ouvrage,
- plan(s) ou croquis ou prospectus ou photo(s) de l'objet ou de l'ouvrage permettant une bonne compréhension,
- formulaire « demande d'autorisation municipale » dûment complété et signé (également par les voisins pour accord).

Ces documents sont à remettre directement à l'Administration communale, route de la Bordinette 5, case postale 40, 1095 Paudex, **en deux exemplaires**.

**Demande d'autorisation municipale
n°****Requérant**

Nom / Prénom ou Société :

Rue / n° :

NPA / Ville :

N° de téléphone :

Email :

Propriétaire(s)

Nom / Prénom ou Société :

Rue / n° :

NPA / Ville :

N° de téléphone :

Email :

Données exactes relatives à la propriété concernée par les travaux

Adresse / n° de l'ouvrage :

NPA / Ville :

N°(s) de parcelle, avant travaux :

N° ECA :

Genre de bâtiment :

Caractéristiques de l'ouvrage

Auteur des plans :

Adresse :

Description de l'ouvrage :

Façades - matériaux / teintes :

Toiture - matériaux / teintes :

Coût des travaux :

Abattage d'arbres ou de haies : oui / non

Si oui, veuillez compléter le formulaire y relatif à vous procurer auprès de l'Administration communale.

Signatures et accord

- Conditions :- Les travaux ne commencent pas avant la délivrance de l'autorisation municipale (émolument de fr. 50.--).**
- **La fin des travaux doit être annoncée à l'Administration communale au moyen de la carte de contrôle remise avec l'autorisation.**
 - **Les travaux sont contrôlés par la commission de salubrité, dont dépend la délivrance du permis d'utiliser.**

Le **requérant** demande à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu, date :

Signature :

Le(s) **propriétaire(s)** demande à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu, date :

Signature(s) :

Pour accord, signature du **représentant de la PPE** (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu, date :

Signature(s) :

Accord des voisins (propriétaires) directement touchés ou concernés :

Parcelle n° : Nom et Prénom : Signature :

Parcelle n° : Nom et Prénom : Signature :

Parcelle n° : Nom et Prénom : Signature :

Parcelle n° : Nom et Prénom : Signature :

Parcelle n° : Nom et Prénom : Signature :

Parcelle n° : Nom et Prénom : Signature :